

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>En exercice :</b>                       | <b>13</b> |
| <b>Qui ont pris part à la délibération</b> | <b>10</b> |
| <b>Présents :</b>                          | <b>09</b> |

**Date de Convocation : 17/06/2024**

**Présents** : Messieurs Frédéric BAUDOUIN, Éric BOURDEVERRE, Claude BRISSET, Christian FERRU, Christian FOUCHER, Frédéric GUÉRIN,  
Mesdames Isabelle PAILLÉ, RASSE Sylvie et Marion TROCHUT.

**Absents excusés :**

Messieurs LONJOU David et Michel MALICHIER.  
Mesdames Séverine CLÉMENT et Julie DESSE.

**Pouvoir** : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Monsieur FERRU Christian.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Monsieur FOUCHER Christian.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 09 avril 2024,
- Fixation du prix au m<sup>2</sup> de la vente des Frouins,
- Demande de numérotation d'une maison à la Touzetterie,
- Proposition de la pose d'une borne électrique au parking Eglise,
- Modification des statuts du SDEER,
- Demande d'achat d'une petite Impasse au village de La Rue par 2 habitants,
- Modification budgétaire,
- Affiliation du Syndicat mixte SCOT de La Rochelle au CDG,
- Validation de toutes les sauvegardes des concessions du cimetière,
- Contrat de travail d'un Agent Administratif,
- Avis,
- Informations,
- Questions diverses.

**Préambule :**

M le maire présente à l'assemblée Mme CHANSELLE Caroline qui va être agent administratif en contrat de 18h/semaine en remplacement de Mme POUZET.

**1 Approbation du compte rendu du 09 avril 2024**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 09 avril 2024.

## **2 Fixation du prix au m<sup>2</sup> de la vente des Frouins**

- Suite à l'enquête publique faite en février 2023 et au bornage, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix au m<sup>2</sup> de ce chemin comme en accord avec la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche à 0,80€/m<sup>2</sup>.

Vote à l'unanimité.

## **3 Demande de numérotation d'une maison à La Touzetterie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est demandé la numérotation d'une maison d'habitation sur la parcelle ZB n°123 située à La Touzetterie.

Monsieur le Maire propose que la nouvelle adresse postale de cette maison soit le numéro 4 La Touzetterie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le n°4 La Touzetterie lieu-dit La Touzetterie et autorise Monsieur le Maire de transférer tous les documents concernant ce changement à toutes les administrations.

Vote à l'unanimité.

## **4 Proposition de la pose d'une borne électrique au parking Eglise**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une borne de recharge rapide pourrait être installée en fin d'année Rue de l'Eglise pour un paiement en 2025.  
Le devis s'élève à 29 360 € avec la participation du SDEER de 7 340 €.

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental de la Charente-Maritime ainsi qu'au SDEER – dossier ADVENIR.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant la pose et le raccordement de cette borne et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondant à cette affaire.

Vote à la majorité

Vote :            9 pour                            1 contre                            0 abstention

## **5 Modification des statuts du SDEER**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2 : après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires ».

Il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« Sur la demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

Vote à l'unanimité.

## **6 Demande d'achat d'une petite partie de l'Impasse au village de La Rue par 2 habitants**

Monsieur le Maire expose que 2 habitants de l'Impasse du Puits – La Rue – souhaiteraient se porter acquéreurs d'une partie de cette impasse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette vente mais il faudra dans un premier temps effectuer une enquête publique.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire.

Vote à la majorité.

Vote : 8 pour

1 contre

1 abstention

## **7 Modification budgétaire**

Décision modificative :

- |         |               |
|---------|---------------|
| - 212   | + 21 557.94 € |
| - 2152  | - 21 557.94 € |
| - 2184  | 219.50 €      |
| - 2152  | - 219.50 €    |
| - 65888 | 200.00 €      |
| - 63512 | - 200.00 €    |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le mouvement de compte du budget.

## **8 Affiliation du Syndicat mixte SCOT de La Rochelle au CDG**

Le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la Fonction Publique et au décret n°85-463 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Vote à la majorité.

Vote : 9 pour 1 contre

### **9 Validation de toutes les sauvegardes des concessions du cimetière**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de sauvegarder les concessions au cimetière lorsque la famille ne pourra plus exercer l'entretien ou la famille est devenue inconnue.

Par la commune toutes les concessions en surbrillance en rose et en jaune tous les héros morts et enterrés des 2 guerres (voir plan ci-joint).

Aide possible pour la commune si besoin : l'Association des Souvenirs Français.  
Celle-ci a pour mission d'essayer de sauvegarder les concessions de nos héros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et donne tout pouvoir concernant cette démarche.

Vote à l'unanimité.

### **10 Contrat de travail d'un agent administratif**

Après de nouvelles fautes commises par un agent administratif et en concertation avec la direction des finances du trésor public (Qui participe pour avoir la meilleure gestion de la commune), madame la secrétaire ne peut plus travailler sur la comptabilité de la collectivité. La secrétaire a bien reconnu ses fautes notifiées dans 2 procès-verbaux. Je viens de prendre une grande décision en demandant à la secrétaire administrative de bien vouloir quitter la collectivité. Une procédure disciplinaire est en cours à son encontre par la collectivité avec l'aide du centre de gestion de la Rochelle (CDG). Le service administratif de la mairie ne doit pas s'arrêter, nous avons énormément de dossiers à poursuivre, à voir... sans oublier des comptes au quotidien. J'ai dû réagir au plus vite dans l'intérêt de notre collectivité. Un moment intense, tendu, délicat... à résoudre... que je ne pensais pas vivre un jour. Si ce sujet vous interpelle, je reste à votre écoute. Pour la continuité du service administratif, je demande aux élus de donner tout pouvoir à M le maire pour embaucher une nouvelle secrétaire en contrat (Mme Chansellé pour 18h/semaine) à partir du 8 juillet 2024. Cette personne travaille déjà 14h sur une autre collectivité des alentours.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de recruter un agent administratif sous contrat à partir du 8 juillet 2024 à 18/semaine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter cet agent et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire concernant ce recrutement.

Vote à l'unanimité.

#### **Avis :**

- M le maire propose l'achat de 3 hôtels insectes, comme l'année suivante.  
M Brisset tire au sort les villages qui vont recevoir un hôtel insectes

Villages qui vont recevoir un hôtel à insectes : La Tranche, Chez Cousseau, La Pisselouve.

**Avis favorable**

- M. le maire confirme aux élus qu'une nouvelle équipe de foot va naître sur notre commune en septembre. Une équipe senior qui va porter les couleurs Asniéroises. Les élus sont favorables à l'arrivée de cette nouvelle association (Vu avec l'ensemble des élus avant cette réunion). De la vie sur le stade est essentielle, comme quoi il était nécessaire d'investir sur des nouveaux projecteurs.

### **Avis favorable**

- M. le maire fait part aux élus présents qu'un nouveau docteur s'installerait très rapidement à St Hilaire de Villefranche, (début juillet) dans l'ancien cabinet du Docteur Guignard. M. Le maire de Saint Hilaire de Villefranche demande à notre collectivité une éventuelle participation pour aménager le bureau du nouveau docteur. (environ 1000€)

### **Avis favorable moins une personne.**

- M. le maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie, d'une habitante Rue de la Geline qui souhaiterait placer une bâche de paillage tout le long extérieur de sa clôture (sur espace public) pour placer de futures plantations.

### **Avis favorable mais sans bâche.**

#### **M.le maire lui donnera des précisions.**

- Comme ayant déjà écrit lors du message à la population du 5 avril 2024

#### **Rappel**

*Sur les conseils du trésorier, (Fin 2023) et comme l'emprunt des travaux bourg a été moins important que prévu, un emprunt pour la réalisation du nouveau parking de l'église sera éventuellement réalisé (courant 2024) en fonction des entrées prévues qui ne vont peut-être pas arrivées. Cet éventuel emprunt (ou ligne de trésorerie) aurait pour but de donner une certaine aisance dans la vie quotidienne de la commune. C'est une vraie gymnastique avec les chiffres pour essayer de faire prospérer la commune dans notre paysage rural. Comme vous le savez, dans notre pays, nous arrivons dans un contexte économique compliqué, il est évident que les communes vont être impactées... Suite à de nombreux échanges avec l'équipe municipale : « prudence dans les dépenses communales, avec une gestion encore plus rigoureuse, est inévitable. » Après analyse, avec honnêteté, sans cachotterie, dans l'avenir, toutes nos petites communes ne pourront réaliser que des dépenses de fonctionnement. Les communes n'auront plus la possibilité d'investir puisque les charges du fonctionnement s'amplifient de plus en plus chaque année et les aides financières (subventions de l'état...DETR ...) sont et seront à la baisse, sans oublier la recette FCTVA qui est de plus en plus impactée, sabrée. J'espère fortement faire erreur en écrivant ces propos.*

#### *A suivre...*

Pour poursuivre sur le sujet : le maire a reçu le 19 juin un des responsables du trésor public pour un travail sur les éventuelles actions concernant les finances communales. M le maire fait savoir que c'est encore une éventualité pour éviter de prendre tous nos fonds de roulement, la collectivité pourrait emprunter entre 150.000 et 170.000€ ou créer une ligne de trésorerie. Sachant que maintenant les taux de subventions promis sont en diminution par l'état. C'est un manque de trésorerie pour la collectivité.

#### **On parle soit d'une ligne de trésorerie ou emprunt, rien n'est encore défini.**

De plus une remarque importante :

Analyse 2019 : besoin en fonctionnement 557, 950

Analyse en 2023 : besoin en fonctionnement de 662,720

En 2024, il y aura encore une augmentation de 10 % sur nombreuses lignes budgétaires.

Aujourd'hui, nous n'empruntons pas, nous envisageons une éventualité. L'avenir nous le dira.

Ayons les données exactes des organismes prêteurs si nous décidons d'emprunter ou de prendre une ligne de trésorerie.

C'est un travail en amont si besoin.

### **Avis favorable**

- Suite au changement de secrétaire avec 18h *Semaine au lieu de 35h* comme auparavant, le maire propose dans un premier de fermer la poste le samedi matin pendant juillet et août compte tenu des rares clients le samedi matin. De cette manière le temps de travail de l'agent viendrait combler le service de la mairie.

### **Avis favorable**

-M.le maire pose la question sur la cérémonie du 14 juillet :

Compte tenu du rare public lors des cérémonies du 14 juillet lors des années précédentes, les élus déposeront uniquement une gerbe au monument aux morts ce jour-là, à 11h30, il n'y aura pas de cérémonie.

### **Avis favorable**

- M. le maire fait savoir aux élus

qu'il a arrêté 2 commandes chez 2 prestataires :

- concernant la voirie Rue des acacias qui sera refaite uniquement si les réseaux qui vont sur les 2 terrains à vendre par la commune, soient réalisés. (C'est en cours pour la vente...un dossier CUB est déposé pour une petite entreprise, espoir !). C'est pour éviter de casser la nouvelle voirie.

- concernant la restauration des 2 virages entre la Primauderie et La Giraud puisque de nombreux engins vont emprunter cette route communale pour les travaux SNCF.

DONC On va attendre la fin des travaux SNCF (Plus de passage sur cette voirie) pour réaliser les travaux convenus.

« Tout cela pour éviter de casser ce qui sera juste réalisé » dit -il !

### **Avis favorable**

## **INFORMATIONS**

- Suite aux fortes pluies lors de ces derniers mois, le pont du Moulin de la Laigne présente une fragilité. Des travaux devront être réalisés au plus vite. M. le maire demande à la population d'éviter le passage de gros tonnages sur ce pont.

- Départ de l'association « comme ça vous chante » de la commune, le siège social ne sera plus sur la commune. L'association va s'installer sur un autre lieu qui est plus proche de chez l'artiste Alice (Pianiste)

-M.le maire fait connaître de l'achat d'un tableau blanc pour les conférences, Karaoké... afin de le placer dans le foyer rural si besoin.

et l'achat d'une table à langer qui vient d'être placée dans les toilettes du foyer rural.

- M. le maire demande à la population d'être compréhensif sur les travaux voirie, tonte ... et fauchage raisonné qui ne peuvent pas se réaliser comme souhaités à cause des averses assez courantes.

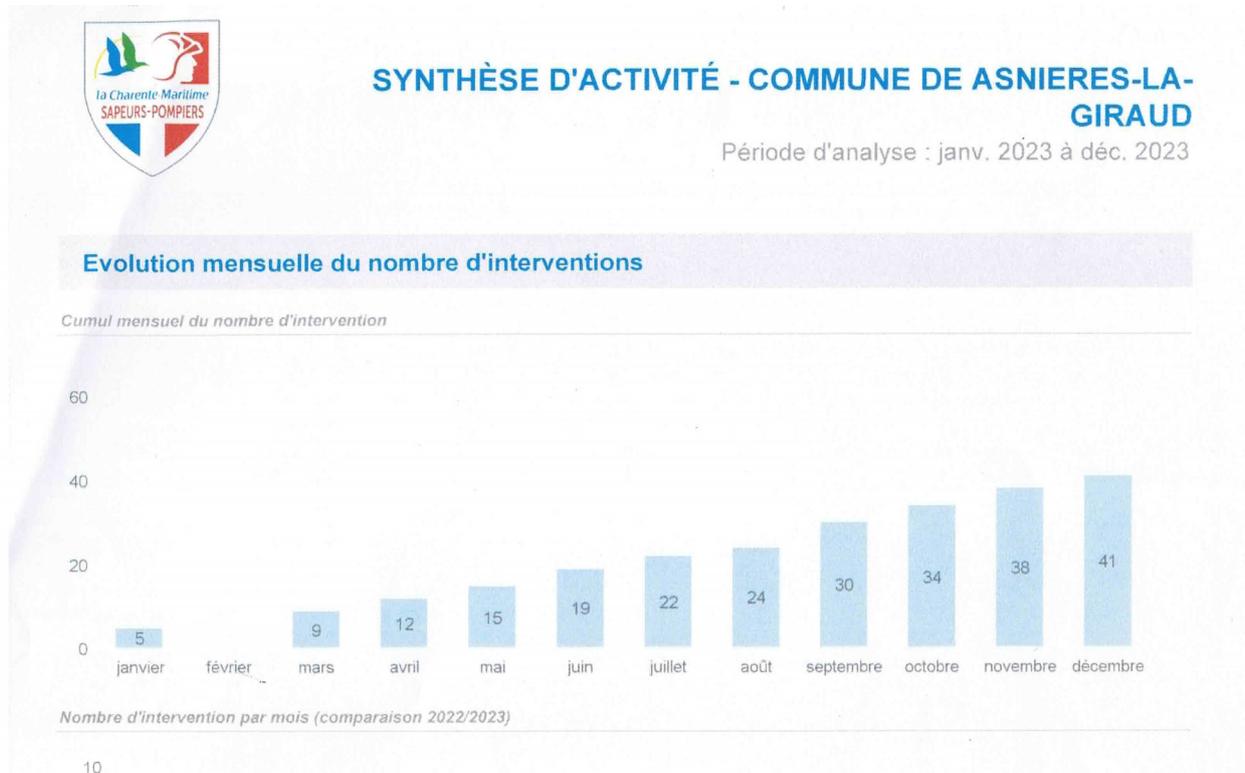
- Le radar pédagogique de la Touzetterie a été réparé (cassé lors d'un grand coup de vent) et remis en place. (avec à la charge une partie de la réparation par la commune)

- M. le maire fait savoir qu'une lettre de remerciements de la famille BEGAUDEAU/RASSE a été reçue en mairie suite au petit mot de sympathie adressé par la municipalité lors du décès de Mme Begaudeau Josette.

- M. le maire fait connaître aux élus les tableaux des interventions (toutes confondues) des pompiers sur la commune sur 2023

C'est grandissant de mois en mois. (Sur l'année 2023)

Le maire comprend mieux l'augmentation de la taxe SDIS qui s'élève de plus en plus chaque année.



Dans un souci de sauvegarder les voiries communales et chemins ruraux, M. le maire fait savoir qu'il va prendre un arrêté (rappel) pour que les plantations (notamment des vignes) soient plantées de telle manière que les engins agricoles puissent tourner sur leur terrain et non sur la voirie.

- M. le Maire souhaite faire part à la population deux gros soucis de société :

on casse les panneaux, les toilettes du stade à plusieurs reprises, on vole des rosiers... un cendrier juste placé, on met des graffitis sur les murs...

Maintenant le maire informe les élus d'une nouveauté fort brillante :

M. le maire sait (depuis toujours) qu'à toute décision prise de sa part ou par les élus, il y a des gens contents et des personnes mécontentes.

MAIS M. le maire signale aux élus que maintenant un fait nouveau qui se répète de plus en plus :

on porte des mains courantes ou plaintes à la gendarmerie contre M. le maire pour des faits dérisoires, rien n'est compris...C'est d'une bassesse !

Conseil de M le maire :

« Chers asniérois mécontents de votre maire, ne faites pas perdre du temps aux gendarmes qui ont bien d'autres missions plus importantes que d'entendre des propos insignifiants. »

- M. le maire fait savoir que l'agent technique qui devait prétendre à sa retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2024, petite rectification, sa retraite sera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'agent.

-M. le maire fait savoir que le château d'eau de la commune pourra être visité lors de la journée du patrimoine (le samedi 21 septembre) Une information complémentaire sera diffusée prochainement.

- Encore une fois, je suis heureux de vous informer qu'un habitant a restauré une statuette de l'église. Merci pour son aide apportée à la commune.

- M. le maire fait savoir qu'un pressoir pour vendange (ancien) a été donné par des habitants du village du PUIITS. Il reste à aller le chercher pour le restaurer dans l'hiver prochain. Je tiens à remercier ces personnes qui œuvrent pour la collectivité.

- M. le maire fait un rappel sur certains sujets :

### **Prévention: Canicule**

- Si la canicule est présente comme les années précédentes, et si vous avez besoin d'un regard tout particulier, une aide particulière, de vous informer des gestes et bons réflexes devant les chaleurs, voire que le secrétariat vous appelle régulièrement lors des périodes de chaleur ; merci de vous faire connaître en mairie.05 46 59 07 05. Les agents et les élus seront prêts de vous si besoin.

Comme les années précédentes, si forte chaleur, sachez que la salle du foyer rural (climatisée) sera ouverte.

**Moustique tigre :** Vu l'absence des asniérois à la réunion publique du 27 mai, un diaporama a été adressé par mairie info à la population et se trouve aussi sur le site internet. (Sécurité population)

Voir des gestes à réaliser : Exemple pas d'eau stagnante dans les soucoupes des fleurs...

**Déchets cartons :** J'en conviens, les cartons sont embarrassants, néanmoins ils peuvent être déposés à l'ancienne déchetterie (Emmaüs) le mercredi matin et samedi matin. Emmaüs les récupère pour vente.

### **Poches jaunes :**

- M. le maire s'est aperçu que sur le listing des personnes venant chercher des poches jaunes, il y a des noms (habitants de la commune) qui n'y figurent pas. (Les poches jaunes sont biodégradables et pas les poches noires). Merci de bien vouloir venir les chercher en mairie pour bonne utilisation.

### **Dates à retenir :**

Tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois : Marché communal sur la place du foyer.

Le vendredi 19 juillet : Marché gourmand et musical sur la place du foyer rural.

### **INTERVENTIONS :**

#### **M BAUDOUIN Frédéric :**

- Demandée par le SDIS pour la conformité de la bâche incendie de la Pisselouve, une plateforme gravillonnée a été réalisée.

#### **M BOUDEVERRÉ Eric :**

-Un courrier a été adressé à un habitant de la commune (Rue de la Gare) pour qu'il coupe les ronces venant de sa propriété puisqu'elles sont arrivées sur le trottoir et gênent les habitants.

- Fait savoir qu'il est mécontent de voir les mégots des cigarettes déposés sur la voirie juste à côté des cendriers. C'est honteux !

- Il fait savoir qu'il y aura une vingtaine de commerçants au marché gourmand le 19 juillet. On pourra bien se restaurer et se désaltérer sur ce lieu (apporter vos couverts).

**Mme RASSE Sylvie :**

-Fait savoir qu'il y a encore un dépôt de déchets au Bois Chartier.

**M. FOUCHER Christian :**

-Fait savoir, avec des voisins de Véron, ils ont nettoyé l'abreuvoir.

Réponse du maire : Merci, c'est une bonne nouvelle.

-Est heureux d'annoncer que Veron a fait son repas des voisins dernièrement, plus de 45 personnes présentes.

Réponse du maire : Bravo ça fait plaisir !

**Mme PAILLE Isabelle :**

-Fait savoir que l'abri bus du Moulin de la Laigne. a été tagué très largement.

Le maire va voir pour le nettoyage et va contacter la Gendarmerie.

Levée de séance 23h45